

Petites nouvelles des Nations Unies

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **41 (1953)**

Heft 812

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTIONM^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{me} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex**Organe officiel**des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Nous pouvons
tous quelque chose
et ce que nous
pouvons, nous le
devons.

PASSY.

A nos abonnés

En raison des fêtes de fin d'année le numéro de janvier du «Mouvement féministe» ne pourra pas paraître le 2, mais il vous parviendra le 9 janvier.

Nous rappelons à chacun le chèque vert pour l'abonnement 1954, envoyé avec le dernier numéro. Merci d'avance.

Petites nouvelles des Nations Unies

Le Bulletin d'information No 7 sur la condition de la femme a publié une série de nouvelles brèves. Nous reproduisons ici celles qui n'ont pas déjà été annoncées dans nos colonnes.

Allemagne — République démocratique: Frau Hilde Benjamin, vice-présidente de la Cour Suprême de l'Allemagne orientale, a été nommée Ministre de la Justice le 15 juillet 1953.

Belgique: En 1953, trois femmes ont siégé pour la première fois comme membres du jury de la Cour d'Assises du Brabant, par application de la loi de 1948 qui a admis les femmes au service du jury.

Canada: Quatre femmes ont été élues à la Chambre des Communes au cours des élections qui ont eu lieu en 1953.

Chili: Sra Maria T. del Canto a été nommée Ministre de l'Éducation. Elle est la deuxième femme à être ministre membre du Cabinet.

Danemark: Au cours des élections de 1953, 14 femmes ont été élues à la Chambre inférieure et 12 femmes à la Chambre supérieure, ce qui constitue un total de 26 femmes membres du Parlement, composé de 227 membres.

États-Unis d'Amérique: Mme Consuelo Northrop Bailey a été élue Présidente («Speaker of the House») de la législature de Vermont. Elle est la deuxième femme à présider une législature d'un Etat. La disposition du Code du travail de l'Etat de New-York prévoyant un salaire égal sans distinction de sexe, en vigueur depuis 1944, a été pour la première fois appliquée à une affaire concernant l'éligibilité pour l'assurance de chômage.

Pays-Bas: Dr. Maria Z.N. Whitteveen, antérieurement conseiller à la Délégation permanente des Pays-Bas aux Nations Unies, a été nommée Conseiller à l'Ambassade à Moscou.

Royaume-Uni: Deux femmes ont été élues au Parlement dans les élections partielles récentes, ce qui porte à 19 le nombre total des femmes membres du Parlement.

Dame Mary Smiiton a été nommée Sous-secrétaire chargé du Département de Sécurité, santé et bien-être au Ministère du travail et du service national.

El Salvador: Les élections municipales de 1953 ont été les premières auxquelles les femmes ont pris part depuis que le droit de vote leur avait été accordé par l'article 23 de la Constitution de 1950.

Femmes électriques, comment voteriez-vous dimanche?**Votation fédérale du 6 décembre 1953**

L'électeur suisse aura à se prononcer dimanche sur les dispositions constitutionnelles du régime financier de la Confédération. Notre ménage fédéral vit encore à l'heure qu'il est sur la base d'arrêts édictés en vertu de pouvoirs extraordinaires, arrêts qui ont dû être prolongés jusqu'en 1954 à la suite du rejet massif d'un premier plan financier. Or, près des deux tiers des recettes proviennent de sources qui ne sont pas attribuées à la Confédération par la constitution. Il est donc urgent de faire passer ce droit de nécessité sous lequel nous vivons encore, en un droit constitutionnel ordinaire et de créer un équilibre fiscal stable, malgré les incertitudes que peut nous réserver l'avenir. Tenant compte dans la mesure du possible des critiques qui ont fait échouer le plan de 1950, le projet actuel confirme dans les grandes lignes les mesures qui sont en cours maintenant. Tâchons d'en relever les points essentiels.

La solution envisagée prévoit deux ordres de revenus: les uns durables, les autres limités à une période déterminée, après quoi ils tomberont automatiquement. Cette période qui devait durer 20 ans, a été ramenée à 12 ans seulement, pour en faciliter l'adoption.

Les recettes fiscales prévues de façon durable sont estimées à 800 ou 900 millions, selon la prospérité économique du pays. Elles seront fournies par les droits d'entrée, le rendement des exploitations de la Confédération, le droit de timbre sur titres et coupons, l'imposition du tabac brut et manufacturé et les droits sur les carburants. Toutefois, la Confédération sera redevable aux cantons de la moitié des droits sur les carburants en vue des dépenses pour les routes ouvertes aux véhicules automobiles. Une large part de ces subventions sera affectée aux cantons d'Uri, des Grisons, du Tessin et du Valais qui ont à leur charge l'entretien de routes automobiles internationales.

L'autre série de revenus est limitée aux années de 1955 à 1966. Elle contient en particulier l'impôt sur le chiffre d'affaires, y compris l'impôt sur le luxe et l'impôt pour la défense nationale. On a fait abstraction de l'impôt sur la bière et les boissons d'une part, et sur le sacrifice pour la défense nationale de l'autre, afin de diminuer l'opposition.

L'impôt sur le chiffre d'affaires tient compte des principes établis, c'est-à-dire l'exonération de l'impôt pour les denrées alimentaires de première nécessité et une charge n'excédant pas le 4 % du prix de détail pour les matières auxiliaires utilisées pour la production agricole.

La contre-partie, l'impôt pour la défense nationale, sera calculée pour les sociétés à base de capitaux et les sociétés coopératives selon des taux n'excédant pas le 7 % du rendement net. L'impôt pour les personnes physiques sera calculé d'après un tarif progressif, avec déductions pour le contribuable et ses enfants mineurs. Le taux n'excèdera pas le 15 % pour les revenus de la classe la plus élevée. La perception de cet impôt, qui rapportera environ 200 millions, sera confiée aux cantons qui en retireront pour leur compte un cinquième du rendement brut!

Ces impôts limités à une durée de douze années sont estimés rapporter de 7 à 8 millions; la Confédération pourrait donc compter pour cette période sur un revenu total de 1500 à 1700 millions par année.

Les dépenses prévues au budget seront à peine couvertes par ce revenu. Le service des intérêts de notre dette nationale de 8 milliards englobait à lui seul 280 millions, les autorités et le personnel coûtent 265 millions, les dépenses militaires courantes (sans les armements nouveaux) 400 millions et ainsi de suite. Une dépense totale de 16 à 18 millions est donc à peine compensée par les revenus indiqués, et la question d'un amortissement de la dette n'entre pas en ligne de compte!

Le projet soumis aux électeurs ne prévoit donc pas d'imposition d'un ordre nouveau. Il fixe dans la constitution ce qui existe déjà en précisant certaines mesures. Il est évident que l'opposition est en éveil et qu'elle s'efforce de faire échouer aussi cette tentative de conciliation.

Quels sont alors les remèdes proposés? D'une part, on conseille de ne pas prévoir d'impôt fédéral, mais de comprimer les dépenses, de manière à équilibrer le budget! On se demande, par quelle stratégie les dépenses fédérales seraient susceptibles de diminuer de moitié après les efforts déjà tentés pour réduire le personnel, les

subventions et d'autres dépenses. La seule économie massive qui compterait dans le budget fédéral serait de renoncer aux armements nouveaux et coûteux qui englobaient des centaines de millions! Préférerait-on alors sacrifier notre défense nationale à la perception d'un impôt, fût-il impopulaire?

Les partis d'extrême gauche réclament un impôt fédéral direct plus élevé sur la fortune, mais refusent l'impôt sur le chiffre d'affaires. Les fédéralistes, eux, soutiennent la thèse que l'impôt direct doit rester réservé aux cantons et que la Confédération doit se contenter des impôts indirects. L'artisanat se dit ruiné par l'impôt sur le chiffre d'affaires, particulièrement par l'impôt sur le luxe, et ainsi de suite. Chacun veut une Confédération solvable et forte, à condition que personne ne touche à ses intérêts personnels ou au slogan qu'il croit devoir défendre. Ainsi le principe de répartition des revenus entre Confédération et cantons était parfaitement justifié avant 1914 — il ne l'est plus aujourd'hui, où les charges de la Confédération ont augmenté de façon démesurée grâce à deux guerres et à une période de crise économique sans pareille. A circonstances transformées, remèdes appropriés! Si l'entrée de sa maison est en feu, le fédéraliste le plus convaincu n'hésitera pas à emprunter la fenêtre pour avoir la vie sauve!

Aussi, à suivre tous les remèdes, ce qui reviendrait à renoncer à toute réforme efficace, on laisserait grandir paisiblement la dette de 8 milliards qui pèse sur le pays, à charge des générations futures, qui s'en tireraient comme elles pourront! En face de ces critiques essentiellement contradictoires de part et d'autre, on doit se rendre compte que seul un compromis aura des chances de rallier une majorité de voix et de cantons. Et ce compromis est là.

Les électeurs qui ont conservé le sens de la responsabilité envers la patrie le sentiront-ils? Ils donneront leur réponse le 6 décembre.

Et nous, les femmes? Une des nombreuses enveloppes à propagande politique portait cette inscription à l'adresse de l'électeur: Vous payez... alors commandez!

A quand le jour, où nous aussi commanderons, parce que nous payons?

A. Leuch

Femmes de Genève, rassemblez-vous!

Par cet appel énergique l'Association pour le suffrage féminin convoque pour le 28 novembre dernier, à 16 heures, devant le Monument national, les femmes genevoises afin de fêter l'anniversaire et le succès de la Consultation de novembre 1952 et tout en regrettant le vote de juin dernier, de témoigner par leur présence la volonté inébranlable d'obtenir leurs droits politiques. Une invitation cordiale était également adressée aux électeurs qui avaient voté: «Oui».

Ce jour-là; le soleil pour la première fois après des semaines, perça le brouillard. En demi-cercle autour du Monument national une foule d'hommes et de femmes, ces dernières

Ces lignes ont été spontanément envoyées à notre rédaction par Alville, écrivain bien connu, après la cérémonie commémorative du 28 novembre qui lui a paru particulièrement émouvante.

en plus grand nombre naturellement, attendaient la venue des orateurs. C'était une foule très digne et respectueuse. Les badauds même ne se permirent ni remarques, ni sourires impertinents.

La présidente de l'Association suisse, Mme Eric Choisy prit la parole la première. Après avoir, une fois de plus, regretté le refus des électeurs genevois qui faisaient échouer le beau résultat de la Consultation, elle exprima la volonté formelle de son Association de recommencer et de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire (applaudissements). Elle expliqua l'importance de cette victoire pour le bien public. Non sans une gentille malice elle constata que l'Union de la Suisse et de Genève était représentée par un Monument national sous la forme de deux femmes! (rires et applaudissements). Enfin présentant le second orateur, M. Edmond Privat, journaliste et professeur — si fidèle à la cause féministe — Mme Choisy lui donna la parole.

Ce dernier gagna de suite son auditoire par son sens de l'humour alternant avec un sérieux pesant. Il rappela, avec beaucoup d'esprit, que par le vote de juin dernier une minorité de 18 000 hommes avait pu imposer sa volonté à une majorité de 36 000 femmes et constata que si une jeune fille genevoise désirait être électrice elle devait épouser un étranger! Puis l'orateur vint à évoquer le courage de la femme. Il cita en exemple celui des suffragettes anglaises qu'on doit admirer tout en n'approuvant pas le ridicule et l'excentricité de leurs méthodes et celui de femmes dans divers pays. Il montra aussi la nécessité de savoir souffrir pour gagner une cause, même dans une République aussi douce que la nôtre.

Après que Mme Eric Choisy eut remercié l'auditoire et déclaré l'assemblée terminée, le public resta encore longtemps pour témoigner son intérêt et sa sympathie à l'Association pour le suffrage féminin.

Alville

POUR LA FAMILLE

Thé légèrement brisé

Uniquement en paquets de 500 gr. Fr. 5.—

A. JUNOD succ. de TSCHIN-TA-NI

9, Bourg-de-Four - GENÈVE

Téléph. 4.57.59 -- On porte à domicile
Expéditions postales.